

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =  
Rivista storica svizzera

**Band:** 12 (1962)

**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Mélanges offerts à M. Paul-E. Martin par ses amis, ses collègues,  
ses élèves

**Autor:** Bouquet, Jean-Jacques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Mélanges offerts à M. Paul-E. Martin par ses amis, ses collègues, ses élèves.*  
Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1961. Gr. in-8°, 677 p.,  
fig., pl. hors texte.

Devant la multiplication des volumes de «mélanges», des «Festschriften» de tout genre, qui offraient l'inconvénient de ne jouir que d'une faible diffusion et d'être par conséquent d'un accès difficile aux chercheurs étrangers, une tendance s'institue de plus en plus de consacrer plutôt à un thème donné, ou de dédier à un jubilaire un numéro spécial d'une publication périodique régulière. Le comité des Mélanges P.-E. Martin a eu l'idée élégante d'éditer le présent ouvrage sous deux formes différentes, l'un comme le tome 40 des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, l'autre en «tiré à part», plus spécialement offert par les auteurs et les souscripteurs au savant historien genevois.

Ce copieux volume est si riche de substance et de contenu si varié qu'on est embarrassé devant le choix qu'il faut bien faire entre les divers articles, faute de pouvoir les citer tous.

Une première partie est constituée par des études d'histoire générale. Citons, parmi d'autres, l'article de LOUIS DUPRAZ, *Le premier duché de Bourgogne, ses titulaires, leur famille, leur politique*, qui est une précise mise au point dans l'histoire politique confuse, de par les événements mêmes et de par l'état des sources, de la période mérovingienne; celui de PAUL ROUSSET, *L'homme en face de la nature à l'époque romane*, est un essai de synthèse et de compréhension de la mentalité d'une époque; l'auteur y montre l'importance de l'érémisme, étudie les thèmes folkloriques de la littérature médiévale, souligne la place des animaux et des «relations de solidarité» qui les liaient à l'homme, la part du merveilleux dans des textes «qui ne sauraient être considérés comme d'aimables anecdotes ou comme relevant de la naïveté d'une société dans l'enfance» (p. 48). Pour ROBERT FAWTIER, au contraire, «la nature ne paraît pas avoir intéressé les gens du moyen âge» (p. 70); son article original, *Comment le Roi de France au début du XIV<sup>e</sup> siècle pouvait-il se représenter son royaume?*, partant de documents fiscaux, souligne l'absence de cartes géographiques, l'état précaire des routes, le tracé imprécis des frontières, et aboutit à la conclusion que «le roi, n'ayant pas une connaissance réelle de son royaume, n'a et n'aura de celui-ci qu'une connaissance théorique, juridique»; nous ne souscrivons pas sans réserves aux conclusions politiques que l'auteur en tire, à savoir que les rois distribuent des apanages «d'autant plus volontiers qu'ils ne savent pas ce qu'ils donnent», et que Jean le Bon abandonna au traité de Calais «plus du tiers de son royaume, ne sachant pas ce qu'il abandonnait» (p. 71). L'étude de FRANÇOIS GANSHOF, *Recherches sur le lien juridique qui unissait les chefs de la première Croisade à l'empereur byzantin*, montre comment Alexis Comnène, habilement, s'attacha les Croisés en recourant soit au procédé byzantin de l'adoption, soit aux liens en usage chez les Occidentaux, la prestation du serment de fidélité, et même l'hommage — les Croisés devenant les

«hommes» de l'empereur; cela, précisons-le, n'implique nullement que la féodalité, en tant que telle, ait eu cours à Byzance à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou même plus tard. Pour la période contemporaine enfin, signalons le brillant article de JACQUES FREYMOND, *Diplomatie classique — diplomatie contemporaine*, qui, après avoir esquissé l'évolution des méthodes de la diplomatie, fait le point de la situation actuelle en montrant quels doivent être ses objectifs et le rôle de ses organes dans le monde d'aujourd'hui.

Un second groupe de travaux est consacré à l'histoire suisse. Celui d'AMÉDÉE LIEBESKIND, *Un prélat médiéval, Ermanfroid, évêque de Sion*, étudie le rôle non négligeable de ce prélat qui, après avoir servi activement trois papes, passa, sous le pontificat de Grégoire VII, au parti impérial. Celui de SVEN STELLING-MICHAUD, *Sur quelques médecins suisses romands aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, donne des mentions, puisées aux archives de Genève, de Bologne et du Vatican, sur les premiers médecins formés aux universités de Bologne et de Montpellier. Trois études d'histoire économique, *Der Verkehr über den Paß von Jougne nach dem Zollregister von 1462*, d'HEKTOR AMMANN, *Du cours des monnaies françaises au Pays de Vaud, 1530—1798*, par COLIN MARTIN, *Essai sur la propriété foncière à Lavaux en 1550*, par LOUIS JUNOD, sont particulièrement précieuses, puisqu'elles donnent des renseignements quantitatifs, statistiques même; la dernière citée, par ses listes de propriétaires, intéresse à la fois la démographie, la patronymie et l'économie; on ne peut que souhaiter avec l'auteur qu'une étude d'ensemble sur l'évolution démographique du Pays de Vaud se fasse un jour prochain. Relevons au passage un lapsus ou une coquille à la p. 284 — XVIII<sup>e</sup> siècle pour XVII<sup>e</sup> — dans le travail original de PAUL GEISENDORF, *Le traité de Lyon et le pont de Grésin, ou d'une cause parfois méconnue des troubles des Grisons au XVII<sup>e</sup> siècle*, où l'auteur soutient la thèse que c'est la perte pour la Savoie du pays de Gex, c'est-à-dire la coupure de la route qui permettait aux Espagnols de faire communiquer l'Italie avec les Pays-Bas, qui donna à l'autre «rocade» habsbourgeoise, celle de l'Est, la Valteline, l'importance qu'elle prit au XVII<sup>e</sup> siècle.

L'histoire genevoise occupe toute la deuxième moitié du livre. Il ne manque qu'une carte à l'article généalogique et surtout géographique de ROBERT AVEZOU, *Les possessions de la famille de Genève en Bas-Dauphiné aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Celui de LOUIS BINZ, *A propos d'une levée de procurations dans le diocèse de Genève en 1361*, profitant des récentes publications sur les finances pontificales ainsi que des propres recherches d'archives de l'auteur, jette une lueur sur l'histoire mal connue de la Genève religieuse d'avant la Réforme. GUSTAVE VAUCHER, *L'affaire des subsides, 1486—1489*, esquisse l'histoire de ces contributions demandées par le duc de Savoie à ses sujets (encore un domaine qui attend une étude systématique), et pose la question de l'indépendance de Genève à l'égard de la Savoie, et de l'évêque, membre de la maison ducal, à l'égard de ses propres parents. L'âge de la Réforme est abordé dans son aspect religieux comme dans son aspect éco-

nomique par plusieurs auteurs; en particulier, JEAN-FRANÇOIS BERGIER, *La démission du trésorier Amblard Corne. Quelques problèmes de l'administration financière de la Seigneurie de Genève après la Réforme*, ouvre une perspective nouvelle en montrant que le désordre et l'endettement permanents des finances genevoises étaient dûs à la corruption qui sévissait comme presque partout ailleurs. Mentionnons enfin une étude d'opinion, celle de MARC VUILLEUMIER, *L'Internationale à Genève et la Commune de Paris, 1871*.

On voit par cet aperçu sommaire de quelques uns des 45 articles qui composent l'ouvrage, l'intérêt et la variété (si le moyen âge, sur lequel nous nous sommes étendu, occupe une place de choix, l'époque moderne n'en est pas moins représentée) de cette publication. On ne peut que regretter que, pour la commodité de la consultation et l'agrément de la lecture, le volume ne soit pas relié.

Clarens

Jean-Jacques Bouquet

SVEN STELLING-MICHAUD, *Catalogue des manuscrits juridiques (droit canon et droit romain) de la fin du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle conservés en Suisse*. Genève, Libr. Droz, 1954, 130 p.

DERSELBE, *L'Université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse*. 8 pl. Genève, Libr. Droz, 1955, 322 p.

SUZANNE et SVEN STELLING-MICHAUD, *Les juristes suisses à Bologne (1255 à 1330). Notices biographiques et Regestes des actes bolonais*. Genève, Libr. Droz, 1960, 331 p.

Wenn die Würdigung dieser drei Veröffentlichungen auffallend spät erscheint, ist dies in Umständen begründet, für welche der Rezensent nicht verantwortlich ist. Es wäre indessen kaum gerechtfertigt, eine Anzeige überhaupt zu unterlassen. Es besteht nämlich kein Zweifel, daß es sich hier um Forschungen handelt, die vielfache Beachtung fanden und ein in der Schweiz wenig gepflegtes wissenschaftliches Gebiet beschlagen. Eine leichte Aufgabe hatte St. damit nicht in Angriff genommen. Alle drei Publikationen stehen trotz ihres zum Teil verschiedenen Charakters in einem inneren Zusammenhang. Man erinnert sich, daß St. von der Erforschung der Bildungsverhältnisse und des Studiums der Schweizer an europäischen Universitäten ausgegangen ist. Am Ende seiner umfassenden Untersuchungen erstellte er einen Katalog der aus schweizerischen Gebieten stammenden Studenten für die vorreformatorische Zeit, den er dankenswerterweise andern Forschern schon öfters zur Benutzung überließ.

I. Daß gerade die Bearbeitung eines *Katalogs der juristischen Handschriften* besonders eingehende Kenntnisse erfordert, wird keiner verkennen, selbst wenn er mit den schwierigen Problemen der Geschichte der Kanonistik nicht näher vertraut ist. Ohne eine gründlichere Untersuchung auch